

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020, 18 H

Présents : Liliane RIETZ Sylvianne BARROCAS Christelle BILOTTE Nathalie DONZE Jean Marie ROPP Gilles GOZKA Régis BAZELIN Adeline ARNOULD Jean François RIBIERE Claudine GOUSSET Patrick STRAUSS

Absente Béatrice MONNIER

Secrétaire de séance Patrick STRAUSS élu à l'unanimité

Une minute de silence a été observée.

Le maire demande que chacun sollicite la parole avant d'intervenir

Madame RIETZ quitte la séance.

Gestion locative avec gestion financière de SOLIHA

SOLIHA faisait juste la location des appartements et un état des lieux, après concertation avec SOLIHA ces derniers nous proposent un service complet pour la gestion de ces biens y compris une assurance perte de loyers. Le tarif est le suivant : 1^{ère} année +20% 2^{ème} année + 12% actuellement le taux est de 7%.

- unanimité 10 voix POUR modifier le contrat **qui concernera seulement les 7 logements du « château »**

Aménagement esthétique pour réseau électricité à GONVILLARS SIED 70

Enterrer les câbles de l'électricité, une convention sera faite avec le SIED pour la subvention.

- unanimité 10 voix POUR la convention avec le SIED

Extension réseau CORCELLES.

Nous attendons le devis pour de nouveaux travaux.

Conventions extension GONVILLARS

Convention avec M. DUPONT

- unanimité 10 voix POUR la convention avec M. DUPONT

Droit de place

Pour les commerçants ambulants qui occupent la place (kebab pizzas poulet) la grille tarifaire suivante est proposée pour le droit de place

Tarif 2,5 € par jour pour une place sans électricité

Tarif 4 € par jour pour une place avec électricité

en payant 6 mois à l'avance.

- unanimité 10 voix POUR ces nouveaux tarifs à partir de janvier 2021.

Désignation d'un référent COVID 19

La préfecture demande la désignation d'un référent COVID pour toutes les communes qui seront des relais importants de la mise en œuvre des mesures de prévention de la circulation du virus.

- M. RIBIERE est désigné pour ce poste. Unanimité 10 voix POUR.

Décision modificative N°2 budget communal

Le titre émis en 2018 à l'encontre de SFR doit être annulé car la gestion de la convention a été confiée à leur filiale HIVORY, qui aura à régler la somme de 3 737.61 €. Une modification des lignes budgétaires est nécessaire pour entériner ces écritures.

- Unanimité 10 voix POUR.

Vente d'eau au SI des SIX BŒUFS (protocole transactionnel)

Une transaction a été signée avec le SI des SIX BŒUFS pour le règlement des factures antérieures avec un échelonnement contractuel, sur une période de 2 ans.

- Unanimité 10 voix POUR.

Contrat d'électricité (suite à fin des tarifs règlementés)

Des comparatifs ont été effectués entre différents opérateurs il s'avère qu'il n'y a pas vraiment d'avantage à changer d'opérateur et nous continuons à travailler avec EDF.

8 voix POUR - 2 abstentions (Mmes ARNOULD, BILLOTTE).

Achat du véhicule Renault master fin du crédit-bail

Le camion RENAULT est en fin de crédit-bail et nous proposons de le racheter le solde est de 5 896 €

- Unanimité 10 voix POUR.

Budget communal emprunt pour investissement 20220

3 banques ont été sollicitées : CREDIT MUTUEL, CAISSE D'ÉPARGNE, CREDIT AGRICOLE

L'offre est celle de la CAISSE D'ÉPARGNE pour un montant de 110 000 € sur 15 ans

- Unanimité 10 voix POUR

Attribution de subventions

A La ligne contre le cancer 30 €

A l'école de la roselière 80 €

Qui seront versées sous réserve de recevoir leur demande via le formulaire CERFA qui leur a été transmis

- unanimité 10 voix POUR

Pas de subvention pour la banque alimentaire de Franche Comté

Questions diverses

-Le rapport annuel du SITEVOM est mis à disposition.

-Bail de logement A7 vacant au château il y a lieu de conclure avec de nouveaux locataires pour un loyer de 490,92 €

La séance est levée à 21h

Saulnot, le 24 novembre 2020.

J.F. RIBIERE, maire.